



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 mars 2016

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance et invocation

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Signature du livre d'or - La Maison des jeunes a 30 ans !

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des élues

10.06 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2016

10.07 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février 2016

10.08 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents / Correspondance d'autres arrondissements

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163489008

Adopter une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre / Earth Hour, le samedi 19 mars 2016 de 20 h 30 à 21 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1165069001

Renouveler le contrat 13-12728, avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 61 000 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1165078005

Renouveler le contrat 15-14128, avec la firme « ABC Environnement inc. » ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 42 424,22 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour une durée de douze mois avec une possibilité d'un renouvellement d'un an pour les périodes 2017-2018 - Dépense assumée par la DGSRE

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163489009

Convention de prêt de matériel d'une durée de 4 ans, se terminant le 31 janvier 2020, ayant pour objet un prêt de matériel visant la cloche de la salle du conseil, anciennement cloche du vaisseau « Outremont 1943 » (l'item no: 9915-21-921-2368. Bell, HMCS Outremont Artefact), entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et Sa Majesté du chef du Canada, agissant par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale

20.04 Contrat de services professionnels

CE Direction des travaux publics - 1165078007

Octroyer un contrat à la firme « Les Consultants SM inc. » pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 184 244,97 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centre

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1167011003

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1167011004

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163489010

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2016

30.04 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des travaux publics - 1165078006

Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valero inc. portant le numéro 1092509 et la Ville de Montréal et Corporation Pepco Énergie portant le numéro 1092617 pour un montant de 200 000 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30.05 Administration - Mettre au rancart et disposer

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163045001

Autoriser l'arrondissement de Saint-Laurent à procéder à la vente à l'encan des équipements de radiocommunication appartenant à l'arrondissement d'Outremont, de l'ancien système du réseau ECOM, conjointement avec les autres lots des autres membres ECOM (Westmount, Saint-Laurent, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Mont-Royal) et d'en verser les profits selon le prorata établi entre les membres ECOM dans le cadre de ce réseau.

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1162861001

Autoriser le paiement à la SAAQ - Société de l'assurance automobile du Québec pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour l'année 2016 pour un montant total de 33 477,18 \$, non taxable - Dépense provenant du budget de fonctionnement

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont - PTI 2016-2017-2018

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager devant les 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont - PTI 2016-2017-2018

40.03 Règlement - Circulation / Avis de motion

CA Direction des travaux publics - 1155069017

Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre les avenues Gorman et Fernhill - Réduction de la zone de stationnement réservé aux résidents - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

District(s): Robert-Bourassa

40.04 Règlement - Circulation / Avis de motion

CA Direction des travaux publics - 1165069002

Avis de motion - Modification des règles de stationnement relatives aux zones de débarcadères - Ajout de dates indiquant la période de l'année scolaire au cours de laquelle les zones sont réservées - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

40.05 Règlement - Circulation / Avis de motion

CA Direction des travaux publics - 1165069003

Avis de motion - Modification du sens de la circulation sur la place du Vésinet - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «C»

District(s): Robert-Bourassa

40.06 Règlement - Circulation / Avis de motion

CA Direction des travaux publics - 1165069004

Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Querbes - Implantation d'un débarcadère pour les parents des enfants de la garderie Minous de Mamie sise au 858, avenue Querbes - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement - Modification de l'annexe «H»

District(s): Joseph-Beaubien

40.07 Règlement – Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695003

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)

40.08 Règlement - Adoption d'un projet

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328012

Avis de motion et adoption d'un projet - Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes

40.09 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504003

Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Joyce le dimanche 27 mars 2016 de 8 h à 12 h, pour la tenue de l'événement « La Chasse aux cocos »

40.10 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504007

Autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'une procession pour la célébration du dimanche des Rameaux - Le 20 mars 2016 de 12 h 30 à 13 h 30

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1154328017

Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation d'un nouvel abat-son devant deux antennes (T1 et T2) dans la tour et ce, non-visibles de la voie publique au 615, avenue Stuart

District(s): Joseph-Beaubien

50 – Ressources humaines

50.01 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163711005

Conformément à la disposition 4.06 de la convention collective des cols bleus regroupés, entériner, à compter du samedi 5 mars 2016, la nomination permanente d'une employée col bleu au sein de la direction de la culture, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1163489007

Désignation d'un maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2016

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1161904001

Désignation de Monsieur Michel Allen à titre de Directeur aux fins du Règlement 1176 pour émettre les permis ou les certificats ou pour refuser l'émission d'un permis ou d'un certificat et faire observer les règlements d'urbanisme.

60 – Information

60.01 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504006

Informar le conseil d'arrondissement des événements publics qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement au cours de l'année 2016 et déposer la liste et le calendrier de ceux-ci

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité sur le transport actif, tenue le 28 janvier 2016

61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt du plan des emplacements des stations BIXI pour la saison 2016

61.03 Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1165069005

Dépôt du plan représentant les corridors scolaires de l'arrondissement d'Outremont

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de l'assemblée

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 37
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1163489008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre / Earth Hour, le samedi 19 mars 2016 de 20 h 30 à 21 h 30

D'ADOPTER une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre / Earth Hour, le samedi 19 mars 2016, de 20 h 30 à 21 h 30

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-24 09:27

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163489008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution appuyant la demande de participation au mouvement croissant des villes à travers le monde qui inviteront leurs citoyens à respecter l'Heure de la terre / Earth Hour, le samedi 19 mars 2016 de 20 h 30 à 21 h 30

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international *Une heure pour la Terre 2016* inauguré en 2007 à Sidney, Australie et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (*World Wildlife Foundation*) ;

Cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

Des centaines de millions de personnes dans le monde s'unissent chaque année pour soutenir l'événement, le 31 mars 2007, plus de 2 000 000 de citoyens ont fermé leurs lumières pendant une heure en soirée. Ce geste a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques!

Ce geste se veut une déclaration en faveur de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'arrondissement d'Outremont a adopté en 2013 son plan de développement durable par la résolution CA13 16 0293

- CA15 160082 - Événement - Une heure pour la terre 2015
- CA14 160073 - Événement - Une heure pour la terre 2014
- CA13 160059 - Événement - Une heure pour la terre 2013
- CA12 160038 - Événement - Une heure pour la terre 2012
- CA11 160045 - Événement - Une heure pour la terre 2011
- CA10 160045 - Événement - Une heure pour la terre 2010
- CA09 160042 - Événement - Une heure pour la terre 2009
- CA08 160034 - Événement - Une heure pour la terre 2008

CE05 5020 - Engagement à réduire les émissions (corporatives) de gaz à effet de serre de 20 pour cent d'ici 2012

CG07 0135 - Adopter le plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

DESCRIPTION

L'événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques en misant sur un geste simple comme éteindre les lumières pendant une heure.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont espère que sa participation à l'événement "*Une heure pour la Terre 2016*", de concert avec d'autres grandes villes du monde, renforcera le leadership de la Ville de Montréal en matière de préservation de l'environnement et incitera encore plus de Montréalais à adopter des habitudes quotidiennes de conservation d'énergie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conforme au Plan de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Stratégie de développement durable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Faits saillants du conseil

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1165069001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le contrat 13-12728, avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 61 000 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 61 000 \$ comprenant les taxes pour le renouvellement du contrat pour le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour la saison 2016, ce montant est ajusté selon la moyenne de l'IPC de janvier 2015 à janvier 2016 au pourcentage de 1,5 % ;

D'AUTORISER le renouvellement du contrat avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» pour la saison 2016;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-23 17:26

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1165069001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le contrat 13-12728, avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 61 000 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU**CONTEXTE**

Étant donné l'adjudication du contrat ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont à la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» pour une période d'un (1) an ferme pour la saison 2013 jusqu'au 1er avril 2014, avec possibilité de quatre (4) années additionnelles pour 2014 à 2017, la Direction des Travaux publics recommande au Conseil d'arrondissement de se prévaloir du droit de reconduire le contrat pour la saison 2016 et ce, à compter du 1er avril 2016, pour un montant total diminué à 61 000 \$ (taxes incluses). Ce montant est ajusté selon la moyenne de l'IPC de janvier 2015 à janvier 2016 au pourcentage de 1,5 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 13 16 0100 - 02 avril 2013 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont au plus bas soumissionnaire conforme soit «Les Signalisations R.C. Inc.» pour une période d'un (1) an ferme pour la saison 2013, jusqu'au 1er avril 2014 avec la possibilité de reconduire pour quatre (4) années additionnelles, soit pour les années 2014 à 2017, le tout selon les prix unitaires indiqués à sa soumission (appel d'offres public 13-12728), soit au prix total avec taxes de 90 759,14 \$ pour un (1) an et si reconduit de 453 795,70 \$ comprenant les taxes, pour une période de cinq (5) ans à même le budget de fonctionnement. Si reconduit pour les années 2014 à 2017, le prix soumis en 2013 fera l'objet d'un ajustement selon la moyenne de l'IPC, région de Montréal, de chaque année précédente.

DESCRIPTION

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission, s'engage à fournir la main d'œuvre, les travaux de pointage, les matériaux, l'équipement, l'outillage, les gabarits et tous les permis incluant tous les frais d'opérations ainsi que la supervision nécessaire à l'exécution complète et satisfaisante de tous les travaux qui

consistent au marquage sur chaussée et dans les aires de stationnements. Les travaux de marquage seront exécutés selon les normes du Ministère du Transport du Québec.

Les travaux consistent au traçage de marques dans les aires de stationnements ainsi que sur la chaussée, à savoir les lignes axiales, simples, doubles, continues, discontinues, lignes d'arrêts, flèches, bandes de passage, lettrages, pictogrammes, etc. Le tout, en conformité aux cahiers des charges spéciales et générales.

Par contre, comme l'année dernière, compte tenu de compressions budgétaires, certains types de marquage ne seront toujours pas tracés puisqu'ils n'ont pas un caractère obligatoire établi par les Normes du Ministère de Transports du Québec (MTQ).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire: 2418 0010000 302736 03161 54390

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La suppression de certains types de marquage, occasionnés par les compressions budgétaires, aura comme répercussion d'affaiblir considérablement le sentiment de sécurité des usagers de la route.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PAQUET, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-04

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1165078005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le contrat 15-14128, avec la firme « ABC Environnement inc. » ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 42 424,22 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC , pour une durée de douze mois avec une possibilité d'un renouvellement d'un an pour les périodes 2017-2018 - Dépense assumée par la DGSRE

Il est recommandé:

D'AUTORISER le renouvellement du contrat avec la firme ABC Environnement inc. dans le cadre de l'appel d'offres public no 15-14128 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus en considération d'un montant de 42 424,22 \$ (incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC) pour une durée de douze mois avec une possibilité d'un renouvellement d'un an pour les périodes 2017-2018;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-26 10:15

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le contrat 15-14128, avec la firme « ABC Environnement inc. » ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 42 424,22 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC , pour une durée de douze mois avec une possibilité d'un renouvellement d'un an pour les périodes 2017-2018 - Dépense assumée par la DGSRE

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 février 2015, le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a sollicité le marché pour la fourniture de travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts pour divers arrondissements de la Ville de Montréal, dont l'arrondissement d'Outremont. Quatre (4) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres public no.15-14128 pour l'arrondissement d'Outremont. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2015. La firme ABC Environnement inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0149 - 4 mai 2015 - Octroyer un contrat à la firme ABC Environnement inc. dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-14128 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont en considération d'un montant de 42 339,54 \$ (incluant les taxes) pour une durée de douze mois à partir de la date d'octroi du contrat (2015-2016), avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun pour les périodes 2016-2017 et 2017-2018, 4 soumissionnaires conformes-Dépense assumée par la DGSRE;

CA14 16 0129 - 8 avril 2014 - Autoriser le renouvellement du contrat de la firme ABC Environnement Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public no.13-12854 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont en considération d'un montant de 37 999,24 \$ taxes incluses pour une durée d'un an (2014) – Budget de la ville-centre (fonds de l'eau);

CA13 16 229 - 8 juillet 2013 - Octroyer un contrat à la firme ABC Environnement inc. dans le cadre de l'appel d'offres publique no.13-12854 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont en considération d'un montant de 37 999,24 \$ taxes

incluses pour une durée d'un an (2013), avec une option de renouvellement d'un an pour 2014.

DESCRIPTION

Le travail à exécuter consiste à récurer des égouts dans diverses rues de l'arrondissement et comprend la fourniture de la main-d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage, du transport et de la disposition des boues, débris et déchets et tous les frais pour l'exécution complète et satisfaisante des travaux.

L'entrepreneur sera appelé à nettoyer environ 6 800 mètres linéaires de conduites et inspecter par caméra environ 700 mètres de conduites.

Le nettoyage des conduites d'égout est l'une des activités inscrites au programme de l'entente de partenariat 2016 qui sera signée entre la DGSRE et l'arrondissement d'Outremont.

L'arrondissement d'Outremont est responsable de la surveillance des travaux et devra fournir à la DGSRE les rapports d'inspection et les vidéos des conduites inspectées.

JUSTIFICATION

Les travaux exécutés en 2015 ont été satisfaisants. À la demande de l'arrondissement, l'entrepreneur a accepté de poursuivre les travaux en 2016 selon les modalités décrites au devis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire provient du budget de fonctionnement à partir du compte 2130 0010000 302722 04161 54590 000000 0000, tel que décrit dans l'intervention financière. Selon la formule du calcul de l'ajustement de l'IPC inscrite au devis, une augmentation de 0.2% du prix soumissionné en 2015 est à prévoir.

En incluant l'ajustement de l'IPC et les taxes, l'octroi du contrat se fera au montant de 42 424.22\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de maintenir une saine gestion des eaux usées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'octroi du contrat, les travaux auront lieu au courant de l'été.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 17 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

André D DESJARDINS
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2016-02-08



Dossier # : 1163489009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Convention de prêt de matériel d'une durée de 4 ans, se terminant le 31 janvier 2020, ayant pour objet un prêt de matériel visant la cloche de la salle du conseil, anciennement cloche du vaisseau "Outremont 1943" (l'item no.: 9915-21-921-2368. Bell, HMCS Outremont Artefact), entre la Ville de Montréal, Arrondissement d'Outremont et Sa Majesté du chef du Canada, agissant par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale

DE CONCLURE une convention spéciale de prêt de matériel d'une durée de 4 ans, se terminant le 31 janvier 2020, entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et Sa Majesté du chef du Canada, agissant par le ministre de la Défense nationale, visant la cloche du vaisseau "Outremont 1943", transmise à l'arrondissement par l'officier de prêt, le capitaine Franz Ohler, le 25 janvier 2007;

D'AUTORISER la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire de l'arrondissement, à signer ladite convention spéciale de prêt de matériel, pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-03-01 13:13

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163489009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Convention de prêt de matériel d'une durée de 4 ans, se terminant le 31 janvier 2020, ayant pour objet un prêt de matériel visant la cloche de la salle du conseil, anciennement cloche du vaisseau "Outremont 1943" (l'item no.: 9915-21-921-2368. Bell, HMCS Outremont Artefact), entre la Ville de Montréal, Arrondissement d'Outremont et Sa Majesté du chef du Canada, agissant par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale

CONTENU

CONTEXTE

Il y a plusieurs années, le ministère de la Défense nationale a prêté à l'ancienne Ville d'Outremont la cloche du vaisseau "Outremont 1943" qui depuis, a été installée dans la salle des délibérations du conseil situé au 530 avenue Davaar à Outremont. En date du 25 janvier 2007, M. Franz Ohler, capitaine, officier de prêt au ministère de la Défense nationale a proposé à l'arrondissement de conclure une nouvelle convention spéciale de prêt de cette cloche dont la durée s'étendrait jusqu'au 31 janvier 2012, laquelle entente a été fait l'objet d'un renouvellement jusqu'au 31 janvier 2016. Le Gouvernement du Canada offre maintenant de reconduire à nouveau ladite convention spéciale de prêt et ce, jusqu'au 31 janvier 2020.

En vertu des articles 301 et suivants du *Code civil du Québec* (1991, chapitre 64), les personnes morales ont la pleine jouissance des droits civils. Selon l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q. chapitre C-11.4), l'arrondissement exerce au nom de la ville, à l'égard de ses compétences et compte tenu des adaptations nécessaires, tous les pouvoirs et est soumis à toutes les obligations que la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) ou une autre loi attribue ou impose au conseil d'une municipalité locale.

Dans ce contexte, il est recommandé au conseil de conclure cette entente avec Sa Majesté du chef du Canada, agissant par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA12 160084 (adoptée le 5 mars 2012) / Résolution numéro CA05 16 0038 (adoptée le 7 mars 2005) / Résolution numéro CA07 16 0030 (adoptée le 5 mars 2007).

DESCRIPTION

Convention de prêt de matériel d'une durée de 4 ans, soit du 6 janvier 2012 au 31 janvier 2016, ayant pour objet un prêt de matériel visant l'item: "21-921-2368, Bell, HMCSW Outremont, Artefact", soit la cloche de la salle du conseil, anciennement cloche du vaisseau "Outremont 1943", intervenue entre la Ville de Montréal, Arrondissement d'Outremont et Sa Majesté du chef du Canada, agissant par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale.

JUSTIFICATION

Articles 301 et suivants du *Code civil du Québec* (1991, chapitre 64). Article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Valeur du prêt: 600 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1165078007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 184 244.97\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centre

Il est recommandé:

D'OCTROYER un contrat à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 184 244.97\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centre;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel. Cette dépense sera partagée à 56.4% par la Direction des transports (DT) et à 43.6% par l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-03-03 10:27

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 184 244.97\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centre

CONTENU

CONTEXTE

Les chaussées et les trottoirs de certaines rues de l'arrondissement, ciblées par l'appel d'offres public, ont atteint la fin de leur durée de vie utile.

L'arrondissement d'Outremont et la Direction des transports (DT) financeront à divers niveaux les services professionnels requis pour le remplacement de ces infrastructures.

L'arrondissement, par le biais de son programme de réfection routière (PRR) 2016, effectuera des travaux sur les avenues suivantes :

- Bernard, de McEachran à Davaar
- Prince-Philip, de Springgrove à Springgrove
- Glencoe, de Côte-Sainte-Catherine à Willowdale
- Dunlop, de Van Horne à Ducharme

Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par l'arrondissement.

La DT, par le biais de son programme de réfection du réseau routier local (PRRRL) 2016, assumera les dépenses des travaux reliés aux avenues suivantes :

- De L'Épée, de Lajoie à Bernard
- Willowdale, de Wilderton à Limite ouest de l'Arrondissement

Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

La DT, par le biais de son programme de réfection du réseau routier artériel (PRRRA) 2016, assumera les dépenses des travaux reliés aux avenues suivantes :

- Wiseman, de Bernard à St-Viateur

Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

L'arrondissement assumera la gestion de tous ces travaux pour son compte et pour le compte de la DT.

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	-18.8%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>	19 150.40\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>	10.4%

Analyse de l'écart de -18.8% entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation :

L'estimation réalisée à l'interne est basé sur une estimation de classe D du coût des travaux projetés. L'écart est acceptable et en faveur de la Ville.

Les Consultants SM inc. affirme dans sa soumission avoir lu attentivement les documents de l'appel d'offres et en comprendre la nature des services professionnels recherchés. La méthodologie proposée répond aux exigences du devis de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses est de 184 244.97\$ (contingences et taxes incluses) Il est prévu d'effectuer ces dépenses selon la répartition suivante:

Coût des travaux reliés au PRR 2016 : 80 376.67\$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par l'arrondissement.

Coût des travaux reliés au PRRRL 2016 : 62 777.56\$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

Coût des travaux reliés au PRRRA 2016 : 41 090.74\$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux qui découleront des services professionnels d'ingénierie contribueront à pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif important sur la capacité de l'arrondissement à compléter ses projets PTI. Un retard dans l'octroi de ce contrat repoussera la date visée pour l'octroi du contrat des travaux en chantier qui est prévue pour le mois de juillet, soit le dernier conseil d'arrondissement avant la relâche estivale des instances décisionnelles. Il serait risqué de débiter des travaux en septembre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels: 7 mars 2016

Appel d'offres construction : juin 2016

Octroi du contrat construction au CA: 4 juillet 2016

Octroi du contrat construction au CE et CM: août 2016

Début des travaux : août 2016

Fin de travaux : septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 1er mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

Le : 2016-02-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

François CANDAU
C/m voirie & hygiene du milieu arr.outremont
pierrefonds/rox



Dossier # : 1167011003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 janvier 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2015

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 janvier 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2015.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-23 17:17

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1167011003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 janvier 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2015

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Il s'agit du dépôt des bons de commandes, des demandes de paiement sans bon de commande et des achats sur carte de crédit par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1167011004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2016.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-24 16:54

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1167011004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1163489010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2016

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-23 16:40

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1163489010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2016

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1165078006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valero inc. portant le numéro 1092509 et la Ville de Montréal et Corporation Pepco Énergie portant le numéro 1092617 pour un montant de 200 000 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

D'AUTORISER l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville et Énergie Valero inc. portant le numéro 12092509 et la Ville de Montréal et la Corporation Pepco Énergie portant le numéro 1092617 pour un montant de 200 000 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-23 16:45

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165078006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valero inc. portant le numéro 1092509 et la Ville de Montréal et Corporation Pepco Énergie portant le numéro 1092617 pour un montant de 200 000 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics demande au conseil d'arrondissement d'autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre *la Ville de Montréal et Énergie Valero inc.* portant le numéro 1092509 et entre *la Ville de Montréal et Corporation Pepco Énergie* portant le numéro 1092617, pour un montant de 200 000 \$ (incluant les taxes). Cette dépense proviendra du budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0355 - 2 novembre 2015 - Autoriser une dépense supplémentaire de 40 000 \$ (incluant les taxes) pour l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et la firme Énergie Valero inc., portant le numéro 698459 et la Ville de Montréal et la firme Les pétroles Parkland, portant le numéro 817333 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA15 16 0094 - 2 mars 2015 - Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valero inc. portant le numéro 698459 et la Ville de Montréal et les Pétroles Parkland portant le numéro 817333, pour un montant de 150 000 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA13 16 0354 - 30 septembre 2013 - Autoriser une dépense supplémentaire de 120 000 \$ au contrat pour la fourniture et la livraison d'essence et de carburant selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Énergie Valéro inc. portant le numéro 698459 et Marketing Transmontaigne Canada inc. portant le numéro 698450;

CA12 16 086 - 5 mars 2012 - Autoriser l'achat corporatif pour la fourniture et la livraison de

carburants et combustibles requis par la Direction des travaux publics, selon les ententes corporatives entre la Ville de Montréal et Ultramar Ltée portant le numéro 698459 et Marketing Transmontagne Canada Inc. portant le numéro 698450, se terminant le 25 décembre 2013 pour un montant de 97 000 \$ provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2418 0010000 302727 09005 56502

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. - Division des études techniques -
Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-08

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1163045001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division de la sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'arrondissement de Saint-Laurent à procéder à la vente à l'encan des équipements de radiocommunication appartenant à l'arrondissement d'Outremont, de l'ancien système du réseau ECOM, conjointement avec les autres lots des autres membres ECOM (Westmount, Saint-Laurent, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Mont-Royal) et d'en verser les profits selon le prorata établi entre les membres ECOM dans le cadre de ce réseau.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

- d'autoriser l'arrondissement de Saint-Laurent à procéder à la vente à l'encan des équipements de radiocommunication appartenant à l'arrondissement d'Outremont, de l'ancien système du réseau ECOM, conjointement avec les autres lots des autres membres ECOM (Westmount, Saint-Laurent, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Mont-Royal);
- de verser au prorata établi pour ce groupe (13,33 %) les profits engendrés par cette vente de l'ensemble des lots du groupe ECOM au poste budgétaire 2418 010000 302717 02801 53603 000000 0000 000000 000000 00000 00000.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-03-03 16:58

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163045001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division de la sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'arrondissement de Saint-Laurent à procéder à la vente à l'encan des équipements de radiocommunication appartenant à l'arrondissement d'Outremont, de l'ancien système du réseau ECOM, conjointement avec les autres lots des autres membres ECOM (Westmount, Saint-Laurent, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Mont-Royal) et d'en verser les profits selon le prorata établi entre les membres ECOM dans le cadre de ce réseau.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis juillet 2015, l'arrondissement d'Outremont a joint le réseau de radiocommunication SÉRAM qui dessert maintenant l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

L'arrondissement d'Outremont n'utilise donc plus depuis ce temps les équipements du réseaux ECOM et doit se départir de ces équipements désuets.

L'arrondissement de Saint-Laurent s'est offert pour procéder à la mise en vente à l'encan de l'ensemble des équipements mobiles, postes fixes et portatifs pour l'ensemble des membres ECOM. De cette façon, on se trouve à maximiser les offres potentielles.

Les équipements mis en vente ont atteint leur fin de vie utile mais peuvent encore servir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16034 Retrait de ECOM

CA14 160373 Adhésion au SÉRAM

DESCRIPTION

Autoriser l'arrondissement de Saint-Laurent à procéder à la vente à l'encan des équipements de radiocommunication appartenant à l'arrondissement d'Outremont, de l'ancien système du réseau ECOM, conjointement avec les autres lots des autres membres ECOM (Westmount, Saint-Laurent, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Mont-Royal) et d'en verser les profits selon le prorata établi entre les membres ECOM dans le cadre de ce réseau:

Prorata:

Outremont: 13,33%

Côte-Saint-Luc 15,48%

Hampstead: 7,55%

Mont-Royal: 14,61%

Westmount: 15,69%

St-Laurent: 33,33%

JUSTIFICATION

Un encan permettra de bénéficier du maximum de la valeur marchande des biens de l'arrondissement devenus désuets et permettra également de libérer de l'espace dans les locaux de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le produit de la vente revient aux membres ECOM selon le prorata établi par ce groupe. 13,33% des profits reviennent à l'arrondissement d'Outremont.

L'arrondissement de Saint-Laurent versera la portion du montant obtenu qui revient à l'arrondissement d'Outremont au moyen d'un virement au compte: 02418 010000 302717 02801 53603 000000 0000 000000 000000 000000 000000.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vente à l'encan va permettre le réemploi de ces biens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de Saint-Laurent se chargera de l'annonce dans les journaux avant l'encan public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La tenue de cet encan est prévue en mai 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément au deuxième alinéa de l'article 84 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le pouvoir d'autoriser la vente d'objets perdus, volés ou non réclamés ainsi que celle d'objets ne servant plus à l'usage d'un conseil d'arrondissement ou récupérés lors d'une éviction d'un bâtiment relève de l'autorisé du conseil de la ville.

Toutefois, l'article 186 de l'annexe C de cette charte permet au Conseil de la ville de déléguer à un Conseil d'arrondissement tout pouvoir lié à la mise en oeuvre d'une compétence relevant de l'autorité du conseil de la ville.

Le paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 1 du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) confère aux arrondissements le pouvoir de la disposition des biens mobiliers perdus, volés, non-réclamés ou autrement abandonnés sur le domaine public situé dans le territoire de l'arrondissement, des biens mobiliers récupérés par l'Arrondissement lors d'une éviction d'un immeuble et non réclamés dans le délai prévu et des biens mobiliers de la Ville utilisés par l'Arrondissement et dont ce dernier n'a plus besoin, à l'exception d'un véhicule routier visé au Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24,2).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François BUTEAU, Saint-Laurent
Marie-France PAQUET, Outremont
Hadi HAKIM, Outremont
Michel ALLEN, Outremont
Chantal M SÉGUIN, Outremont

Lecture :

Hadi HAKIM, 24 février 2016
François BUTEAU, 24 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edison RAMIREZ
Directeur du Service de la sécurité publique
d'Outremont

ENDOSSÉ PAR

Marie-France PAQUET
Directrice

Le : 2016-02-23



Dossier # : 1162861001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement à la SAAQ - Société de l'assurance automobile du Québec - pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour l'année 2016 pour un montant total de 33 477.18 \$, non taxable - Dépense provenant du budget de fonctionnement

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande d'autoriser le paiement de 33 477.18\$ à la SAAQ pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour la période du 1 avril 2016 au 31 mars 2017

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-24 09:31

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1162861001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement à la SAAQ - Société de l'assurance automobile du Québec - pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour l'année 2016 pour un montant total de 33 477.18 \$, non taxable - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement de délégation de l'arrondissement ne permet pas à un fonctionnaire de dépenser plus de 25 000 \$ sans l'autorisation du Conseil.
Le coût pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement représente pour 2016 un montant de 33 477.18 \$.
Étant donné que ces droits ne sont payables qu'à la SAAQ et afin de ne pas perturber les opérations de l'arrondissement, la facture a été payée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé de ratifier une dépense de 33 477.18 \$ pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour l'année 2016.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement au poste suivant:
2418 . 0010000 . 302727 . 09005 . 54505 . 014413

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne JEFFREY
Chef div.ressources financières, matérielles et
informationnelles.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-24

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice



Dossier # : 1166695002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont - PTI 2016-2017-2018

Je recommande l'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-27 17:04

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166695002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 925 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont - PTI 2016-2017-2018

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt de 925 000 \$, dans le cadre du programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2016-2017-2018, afin de procéder à l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0263 ayant dressé le programme d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 925 000 \$ afin de permettre, en 2016, l'aménagement des parcs, tel que le prévoit le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement (programme 34100).
Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 20 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. L'adoption et l'approbation du présent règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 34100 - Aménagement des parcs - PTI 2016-2017-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 1er février 2016

Adoption : 7 mars 2016

Approbation du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire : suite à l'adoption

Entrée en vigueur : suite à l'approbation du Ministère

Ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia ST-LAURENT, Outremont

Hadi HAKIM, Outremont

Lecture :

Hadi HAKIM, 24 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

Le : 2016-01-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens



Dossier # : 1166695001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager devant les 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont - PTI 2016-2017-2018

Je recommande l'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager devant les 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-01-27 17:03

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166695001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager devant les 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont - PTI 2016-2017-2018

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ dans le cadre du PTI 2016 (Protection des immeubles) afin de :

- procéder à la réfection des escaliers extérieurs de la salle du conseil (530, avenue Davaar) et du bâtiment de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (544, avenue Davaar) et
- procéder à l'aménagement paysager devant ces deux adresses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0263 ayant dressé le programme d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ afin de permettre, en 2016, la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager devant la salle du conseil d'arrondissement (530, avenue Davaar) et devant le bâtiment de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 544, avenue Davaar, tel que prévu au Programme d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement (programme 66040). Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 15 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme de réfection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 1er février 2016

Adoption : 7 mars 2016

Avis public concernant la procédure d'enregistrement : mars 2016

Procédure d'enregistrement : mars 2016

Approbation du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire : suite au registre

Entrée en vigueur : après réception de l'approbation du Ministère

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hadi HAKIM, Outremont

Sonia ST-LAURENT, Outremont

Lecture :

Hadi HAKIM, 24 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Technicienne juridique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-20

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens



Dossier # : 1155069017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre les avenues Gorman et Fernhil - Réduction de la zone de stationnement réservé aux résidants - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Il est recommandé de réduire, de vingt-neuf espaces de stationnement à dix-sept espaces de stationnement, la zone de vignette du secteur numéro 1 existante sur le boulevard Mont-Royal comme suit :

Sur le côté nord de la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre l'avenue Fernhill et un point situé à une distance de 85 mètres vers l'ouest : stationnement prohibé de 10h à 24h, sauf pour les détenteurs de permis de résidants du secteur n^o1.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-24 17:45

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre les avenues Gorman et Fernhil - Réduction de la zone de stationnement réservé aux résidants - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'analyse des observations réalisées par le service de la Sécurité publique quant à l'utilisation de la zone de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes du secteur numéro 1 localisée sur le côté nord de la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre les avenues Fernhill et Gorman, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont constaté que la superficie de la zone n'est pas jamais entièrement utilisée. Suite à cette constatation, ils ont recommandé que cette zone de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes soit réduite de vingt-neuf à dix-sept espaces de stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La réduction de la zone de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes exige les modifications suivantes :

sur la partie de ce boulevard comprise entre l'avenue Fernhill et un point situé à une distance de 85 mètres vers l'ouest : stationnement prohibé de 10h à 24h, sauf pour les détenteurs de permis de résidants du secteur numéro 1. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le lundi du 1^{er} avril au 30 novembre ;

sur la partie de ce boulevard comprise entre un point situé à une distance de 85 mètres à l'ouest de l'avenue Fernhill et l'avenue Gorman : stationnement prohibé de 8h à 12h le lundi du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

Puisque en tout dix-sept vignettes, ont été émises pour le secteur numéro 1 et que les zones de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes de ce secteur offrent 20 espaces qui se retrouvent sur le boulevard Mont-Royal (dix-sept espaces) et sur l'avenue Fernhill (trois espaces), aucun espace supplémentaire n'est nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PAQUET, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 23 février 2016
Marie-France PAQUET, 22 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-12

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1165069002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification des règles de stationnement relatives aux zones de débarcadères - Ajout de dates indiquant la période de l'année scolaire au cours de laquelle les zones sont réservées - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Il est recommandé d'indiquer sur les enseignes de signalisation la période de l'année du 15 août au 28 juin durant laquelle les zones de stationnement localisées aux abords des écoles de l'Arrondissement seront réservées à une utilisation de débarcadère.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-24 17:49

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165069002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification des règles de stationnement relatives aux zones de débarcadères - Ajout de dates indiquant la période de l'année scolaire au cours de laquelle les zones sont réservées - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Lors d'une réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 14 juillet 2015, les membres du Comité ont recommandé d'indiquer sur les enseignes de signalisation la période de l'année du 15 août au 24 juin durant laquelle les zones de stationnement localisées aux abords des écoles de l'Arrondissement seront réservées à une utilisation de débarcadère. Ainsi, hors de cette période lorsque les écoles seront fermées, le stationnement sera permis sans limite de temps, à l'exception des heures prévues pour l'entretien de la chaussée.

Par contre, la Commission Marguerite-Bourgeoys nous a signifié de façon spécifique sa nécessité d'établir la date de fin des zones de débarcadère reliées à leurs établissements scolaires au 30 juin. Ainsi, il a été convenu, d'un commun accord, que la date de fin de tous les zones de débarcadère dans notre Arrondissement serait le 28 juin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Modifications à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171, en y ajoutant la période de l'année, soit du 15 août au 28 juin, aux zones de débarcadère localisées aux abords des écoles de l'Arrondissement afin d'y permettre le stationnement sans limite de temps lorsque ces écoles sont fermées du 28 juin au 15 août, tout en conservant les heures prévues pour l'entretien de la chaussée. Par contre, aucune zone de débarcadère localisée près de certaines écoles et des garderies de l'Arrondissement ne sera touchée puisque ces zones de débarcadères sont utilisées tout au long de l'année.

Par ailleurs, pour des raisons de concordances administratives le texte qui suit « *malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Dollard et un point situé à une distance de 45,7 mètres vers l'ouest : stationnement prohibé de 7h30 à 8h30, du*

lundi au vendredi excepté débarcadère, du 15 août au 28 juin », déjà adopté par le Règlement AO-301, sera réintroduit aux règles touchant le côté nord de l'avenue Van Horne.

JUSTIFICATION

L'ajout de ces dates est justifié pour les zones de débarcadère qui ne sont pas utilisées lors de cette période de l'année et restent vacantes.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser que toutes les écoles et garderies de l'Arrondissement ont reçu une lettre au nom des membres du Comité leur annonçant cette recommandation. Ainsi, certains établissements, en particulier les garderies et quelques écoles, ont manifesté leur désir de ne pas ajouter de dates à leurs zones de débarcadère respectives puisque leurs activités se déroulent tout au long de l'année. Ce qui a été respecté dans lors de la modification du Règlement. Par contre, certaines écoles n'ont pas répondu à notre lettre, nous avons donc décidé de ne pas ajouter de dates à leurs zones de débarcadère.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y aura une plus grande offre d'espace de stationnement sur rue pendant la période estivale, soit du 28 juin au 15 août.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PAQUET, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-12

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1165069003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification du sens de la circulation sur la place du Vésinet - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «C»

Il est recommandé de recommandé de modifier le sens de la circulation sur les deux partie de la place du Vésinet, soit en sens unique vers l'est entre les avenues McCulloch et Maplewood et en sens unique vers l'ouest entre l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-24 17:41

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165069003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification du sens de la circulation sur la place du Vésinet - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «C»

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de la circulation de transit présente sur la place du Vésinet utilisée comme de voie alternative lorsque le chemin de la Côte-Sainte-Catherine est congestionné, il a été demandé d'y modifier le sens de la circulation.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 1er décembre 2015, les membres de ce Comité ont recommandé de modifier le sens de la circulation sur les deux partie de la place du Vésinet, soit en sens unique vers l'est entre les avenues McCulloch et Maplewood et en sens unique vers l'ouest entre l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'implantation des deux sens uniques exige les ajouts suivants :

Place du Vésinet, entre les avenues McCulloch et Maplewood avec circulation vers l'est;

Place du Vésinet, entre l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet Maplewood avec circulation vers l'ouest.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Il n'y aura pas d'impact négatif sur les résidants de cette place, puisque l'on n'y retrouve que trois résidences et que tous les résidants de ces propriétés sont en accord avec cette modification.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur n'est à considérer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PAQUET, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Marie-France PAQUET, 22 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2016-02-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1165069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Querbes - Implantation d'un débarcadère pour les parents des enfants de la garderie Minous de Mamie sise au 858, avenue Querbes - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement - Modification de l'annexe «H»

Il est recommandé de suspendre la tarification des huit derniers espaces de stationnement régis par les parcomètres numéros TA-131, TA-132, TA-133, TA-134, TA-135, TA-136, TA-137 et TA-138 localisés sur le côté est de la partie de l'avenue Querbes comprise entre l'avenue Van Horne et la limite nord de l'Arrondissement de 15h30 à 18h00, du lundi au vendredi, tout en maintenant la tarification existante en dehors de cette plage horaire.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-24 18:00

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165069004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Querbes - Implantation d'un débarcadère pour les parents des enfants de la garderie <i>Minous de Mamie</i> sise au 858, avenue Querbes - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Puisque l'espace de la zone de débarcadère face au 858, avenue Querbes utilisé par les parents des enfants de la garderie *Minous de Mamie* est insuffisant et que cela cause un engorgement de la circulation, il a été demandé d'implanter une nouvelle zone de débarcadère sur la partie cette avenue comprise entre l'avenue Van Horne et la limite nord de l'Arrondissement.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 1er décembre 2015, les membres de ce Comité ont recommandé l'implantation d'une nouvelle zone de débarcadère dans les huit derniers espaces de stationnement régis par les parcomètres numéros TA-131, TA-132, TA-133, TA-134, TA-135, TA-136, TA-137 et TA-138 localisés sur le côté est de l'avenue à l'opposé du 858, avenue Querbes. Ainsi, la tarification sera suspendue de 15h30 à 18h00, du lundi au vendredi, tout en maintenant la tarification existante en dehors de cette plage horaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'implantation de la nouvelle zone de débarcadère exige la modification et l'ajout suivants :

Suspendre, de 15h30 à 18h00, du lundi au vendredi, la tarification des huit derniers espaces de stationnement régis par les parcomètres numéros TA-131, TA-132, TA-133, TA-134, TA-135, TA-136, TA-137 et TA-138 localisés sur le côté est de la partie de l'avenue Querbes comprise entre l'avenue Van Horne et la limite nord de l'Arrondissement.

Querbes
 Côté est
 sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Van Horne et la limite nord de la ville : stationnement régi par parcomètres. De plus, arrêt interdit 7h à 8h le mercredi, du

1er avril au 30 novembre;
malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 96,5 mètres au nord de l'avenue Van Horne et un autre point situé à une distance de 21,6 mètres vers le nord: stationnement prohibé de 15h30 à 18h00, du lundi au vendredi excepté comme débarcadère.

JUSTIFICATION

L'ajout d'une zone de débarcadère est justifié compte tenu du nombre élevé de parents qui déposent ou cueillent leurs enfants le matin et le soir et du peu d'espace environnant disponible à cet effet. De plus, elle améliorera la fluidité de la circulation sur cette partie de l'avenue Querbes qui se termine par un cul-de-sac.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PAQUET, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Marie-France PAQUET, 22 février 2016
Claude CARETTE, 22 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-12

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1166695003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - modification de l'art. 19 pour supprimer la nécessité d'une servitude

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48).

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-03-02 13:22

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166695003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - modification de l'art. 19 pour supprimer la nécessité d'une servitude

CONTENU

CONTEXTE

L'article 19 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) prévoit "[qu'u]ne occupation permanente du domaine public s'accompagne d'une servitude à l'immeuble (...)".

L'établissement d'une servitude n'est pas, en pratique, utilisé dans le cadre d'une occupation permanente du domaine public.

Le Comité des règlements a discuté de cet article lors de sa rencontre du 17 février 2016. Il a été convenu de proposer une modification à l'article 19 du règlement AO-48 afin de supprimer la nécessité de la servitude dans le cadre de l'établissement d'une occupation permanente du domaine public et de ne conserver que la partie visant le permis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'article 19 du règlement AO-48 doit être modifié afin de supprimer la mention de la nécessité d'établir une servitude à l'immeuble dans le cadre de l'établissement d'une occupation permanente du domaine public.

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire afin :

- de refléter les pratiques réelles en matière d'occupation permanente du domaine public;
- de retirer la mention de nécessité d'une servitude de l'article 19 du règlement AO-48.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 7 mars 2016

Adoption : 4 avril 2016

Entrée en vigueur : avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hadi HAKIM, Outremont

Edison RAMIREZ, Outremont

Chantal M SÉGUIN, Outremont

Lecture :

Chantal M SÉGUIN, 25 février 2016

Edison RAMIREZ, 23 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL

ENDOSSÉ PAR

Marie-France PAQUET

Le : 2016-02-22

Technicienne juridique

Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



Dossier # : 1154328012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

IL EST RECOMMANDÉ de déposer un avis de motion et un premier projet de règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-03-02 13:49

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1154328012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

CONTENU**CONTEXTE**

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) est entré en vigueur le 1er avril 2015. En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ,c.A-19.1), l'arrondissement doit adopter, dans les six (6) mois qui suivent cette entrée en vigueur, un règlement de concordance conformément au document complémentaire qui fait partie intégrante du SAD.

Certaines modifications apportées aux différents règlements sont requises aux fins de la concordance alors que d'autres sont des modifications de cohérence connexes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0055 29 janvier 2015 Adoption avec changement, du règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié)» afin de le rendre conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CG15 0325 30 avril 2015 Adoption du document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme, conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

DESCRIPTION

Le présent règlement de concordance modifiera les 4 règlements suivants:

1. Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la ville d'Outremont numéro 1168

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

- Modification du titre du règlement par « Règlement concernant la protection des arbres »;
- Ajout de la définition d'une opération d'abattage d'un arbre ;
- Ajout de l'obligation d'obtenir un permis pour les opération d'abattage d'un arbre sous certaines conditions;
- Ajout de conditions de délivrance d'un permis d'abattage d'arbre.

2. Règlement concernant les permis et certificats numéro 1176

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

- Remplacement de l'annexe A « Ruisseau de la montagne » par l'annexe A « Ruisseau d'Outremont »;
- Ajout des définitions suivantes:
 - comité consultatif d'urbanisme;
 - conseil d'arrondissement;
 - dépérissement irréversible;
 - figure;
 - leq;
 - toit végétalisé;
- Remplacement des définitions suivantes:
 - fossé mitoyen (ou de ligne);
 - ligne des hautes eaux;
 - règlements d'urbanisme;
- Ajout de l'exigence pour les demandes de permis et de certificats d'occupation pour les terrains situés à moins de 75 mètres d'une limite d'emprise d'une voie ferrée principale ou adjacents à cette emprise d'une attestation préparée par un professionnel démontrant la conformité aux exigences de niveau de vibration ou de niveau sonore;

3. Règlement de zonage numéro 1177

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

- Les annexes suivantes sont ajoutées :
 - Annexe D : Réseaux ferroviaires ;
 - Annexe J : Évaluation de la viabilité des aménagements à proximité des activités ferroviaires;

- Les annexes suivantes sont modifiées :
 - Annexe B : Stationnement dans un rayon de 500 mètres d'une station de métro ;
 - Annexe C : les grilles des usages et de normes suivantes sont modifiées: C-4 à C-6, CL-3, PB1 À PB-19, PB-21, PB-22, RB-11, RB-12, RC-9, RC-15 et RC-19;
- L'ajout d'une disposition concernant l'aménagement d'une cour avant où un espace suffisant doit être prévu en vue de permettre la plantation d'un arbre et sa croissance à maturité, et ce, lorsque l'alignement de construction le permet;
- L'ajout de dispositions relatives au pourcentage de surface végétale requis;
- L'ajout d'une disposition concernant l'obligation de plantation d'arbres;
- L'ajout d'espèces à la liste des espèces envahissantes prohibées à l'intérieur d'une bande de protection de 100 mètres d'un milieu naturel protégé ou en voie de l'être;
- L'ajout d'une disposition relative aux revêtements autorisés pour un espace de stationnement extérieur lors de l'aménagement, l'agrandissement ou la réfection complète de celui-ci;
- L'ajout de dispositions concernant l'occupation par un usage sensible d'un terrain situé dans une autre zone et occupé par un usage Communautaire de catégorie VI ou de l'usage « Commerces impliquant de la fabrication de l'assemblage sur place » du groupe Commerce de catégorie VII lorsqu'une zone tampon végétale est aménagée selon les conditions suivantes :
 - être d'une profondeur minimale de 4 m;
 - être libre de toute construction;
 - lors de la plantation, les végétaux doivent avoir une hauteur minimale d'au moins 1.5 m, au moins 60 % doit appartenir à la famille des conifères et ils doivent être disposés de façon à créer un écran visuel continu;
 - les travaux de plantation devront être réalisés dans le délai prescrit au certificat d'autorisation requis pour la réalisation des travaux.
- L'ajout de la définition d'usage sensible;
- L'ajout de dispositions relatives à l'occupation d'un terrain adjacent à une voie ferrée principale:
 - Lorsqu'un usage sensible est implanté sur un terrain adjacent à une voie ferrée principale, la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment doit faire l'objet d'une évaluation de viabilité des aménagements à proximité des activités ferroviaires (annexe J);
 - Tout terrain situé à moins de 75 mètres d'une limite d'emprise d'une voie ferrée et adjacent à cette emprise ne peut être occupé par un usage sensible si le niveau de vibration à l'intérieur du bâtiment est supérieur à 0.14 mm/s;
 - Tout terrain situé à moins de 30 mètres d'une limite d'emprise d'une voie ferrée et adjacent à cette emprise ne peut être occupé par un usage sensible si le niveau sonore à l'intérieur du bâtiment est supérieur à 40 dBA Leq (24 h).

4. Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189

Ci-bas, les principales modifications apportées au règlement :

· Les annexes suivantes sont ajoutées:

- Annexe G intitulée « Vues d'intérêt depuis le mont Royal » ;
- Annexe H intitulée « Vues d'intérêt vers le mont Royal qu'offrent les terrains à construire ou à transformer » ;
- Annexe I intitulée « Recherche documentaire préalable à une évaluation d'intérêt patrimonial » ;
- Annexe J intitulée « Évaluation de la viabilité des aménagements à proximité des activités ferroviaires » ;

· Ce règlement est modifié par le remplacement des annexes suivantes :

- Annexe A intitulée « Secteurs spécifiques de PIIA » par la carte intitulée « Annexe A - Patrimoine » jointe en annexe 7;
- Annexe D intitulée « Le patrimoine bâti » par la carte intitulée « Annexe D - Territoires d'intérêt écologique » jointe à l'annexe 2;
- Annexe E intitulée « Le patrimoine naturel » par la carte intitulée « Annexe E - Patrimoine archéologique » jointe en annexe 9;
- Annexe F intitulée « Le patrimoine archéologique » par la carte intitulée « Vues d'intérêt vers le mont Royal » jointe en annexe 10;

· L'ajout de dispositions relatives aux grandes propriétés à caractère institutionnel et aux lieux de culte d'intérêt;

· L'ajout de dispositions relatives à la création d'une emprise publique à l'intérieur d'un secteur identifié comme patrimoine archéologique;

· L'ajout de dispositions relatives à un terrain situé en tout ou en partie à moins de 30 mètres d'une rive, d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau intérieur ou portant sur un bois compris dans un écoterritoire;

- L'ajout de dispositions visant l'occupation d'un usage sensible sur un terrain adjacent à l'emprise d'une voie ferroviaire principale;

· L'ajout d'objectifs et de critères de PIIA relatifs à l'accessibilité universelle;

· L'ajout de critères de PIIA concernant les vues vers et depuis le mont Royal;

· L'ajout de critères de PIIA concernant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment;

· L'ajout d'objectifs et de critères concernant les grandes propriétés à caractères institutionnels et pour les lieux de culte d'intérêt lors d'un changement d'usage, de construction, d'agrandissement, de lotissement ou lors de la modification d'un élément construit ou végétal;

· L'ajout d'objectifs et de critères concernant les grandes propriétés à caractères institutionnels et pour les lieux de culte d'intérêt lors d'une modification ou la démolition d'un élément construit ou végétal;

- L'ajout d'objectifs et de critères pour un projet de construction ou d'agrandissement, une opération de remblai ou de déblai sur un terrain situé en tout ou en partie à moins de 30 mètres d'une rive, d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau intérieur ou portant sur un bois compris dans un écoterritoire;

- L'ajout d'objectifs et de critères pour un projet d'opération cadastrale sur un terrain situé en tout ou en partie à moins de 30 mètres d'une rive, d'un bois, d'un milieu humide ou d'un cours d'eau intérieur ou portant sur un bois compris dans un écoterritoire;

Il est à noter que certains ajustements de cohérence ont été réalisés dans le règlement en vue d'uniformiser certains éléments avec les autres règlements de l'arrondissement. Ces ajustements ne constituent pas une concordance stricte au Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance du projet de règlement de concordance, la chef de division du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement l'adoption du présent projet de modifications réglementaires pour les motifs suivants :

- suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, les municipalités et les arrondissements disposent d'un délai de six (6) mois pour adopter tout règlement de concordance afin de rendre les règlements d'urbanisme conformes aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire;
- le projet de règlement de concordance a été présenté au comité consultatif d'urbanisme et celui-ci a émis un avis favorable lors de la rencontre tenue le 28 septembre 2015;
- le projet de règlement de concordance répond aux 3 grandes orientations énoncées dans la Schéma, soit qu'il favorise un cadre de vie de qualité, qu'il soutien le dynamisme de l'Agglomération et du centre de la métropole et qu'il met en valeur les territoires d'intérêts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications apportées aux règlements ci-haut mentionnés contribueront, notamment à la poursuite de l'atteinte des objectifs du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'Agglomération de Montréal 2015-2020 et seront conformes aux objectifs et orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessible les différents avis publics sur le site web de l'arrondissement, les opérations de communications menées seront conformes aux obligations à l'égard de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., chapitre A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette modification réglementaire n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Calendrier d'adoption proposé, sujet à modification:

- séance du conseil d'arrondissement | dépôt d'un avis de motion et adoption d'un projet de règlement de concordance;
- publication d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- assemblée publique de consultation;
- séance du conseil d'arrondissement | adoption du règlement;
- obtention du certificat de conformité et entrée en vigueur du règlement;
- publication d'un avis public promulguant l'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des travaux publics (Violette SAURIOL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

Le : 2016-02-23



Dossier # : 1162504003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Joyce le dimanche 27 mars 2016 de 8 h à 12 h, pour la tenue de l'événement "La Chasse aux cocos"

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Joyce le dimanche 27 mars 2016 de 8 h à 12 h, pour la tenue de l'événement "La Chasse aux cocos"

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-24 18:07

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1162504003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Joyce le dimanche 27 mars 2016 de 8 h à 12 h, pour la tenue de l'événement "La Chasse aux cocos"

CONTENU**CONTEXTE**

Troisième édition de cet événement organisé par l'organisme Outremont en famille qui se déroule au parc Joyce depuis l'année dernière. Il s'agit d'une chasse aux cocos de Pâques pour les familles d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La chasse aux Cocos consiste à cacher des chocolats et autres friandises dans le parc et les enfants partent à la recherche de ces friandises. Des activités créatives seront organisées pour divertir les enfants. Plus de 500 personnes ont participé à l'événement en 2015 et l'organisme attend environ 800 participants cette année. Un animateur sera présent pour faire le top départ au micro.

JUSTIFICATION

Le projet de La chasse aux cocos s'inscrit en lien direct avec les objectifs de l'organisme Outremont en famille afin de faire socialiser les familles, de bonifier et d'arrimer les activités actuelles destinées aux enfants et à leur famille, d'établir un meilleur lien entre les différents paliers de services, de développer un meilleur sentiment d'appartenance à la collectivité et de favoriser un développement durable dans un environnement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Transport de matériel au parc Joyce

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En raison de la popularité de l'événement, le stationnement aux alentours du parc sera probablement affecté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La tenue de l'événement est annoncé dans le Programme de la culture, des sports et des loisirs (automne 2015-hiver 2016) ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement. Il fera l'objet de publication dans les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Hadi HAKIM, Outremont
Chantal M SÉGUIN, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont

Lecture :

Pascale LEBEL, 24 février 2016
Edison RAMIREZ, 23 février 2016
Hadi HAKIM, 22 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-22

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et développement social



Dossier # : 1162504007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'une procession pour la célébration du dimanche des Rameaux - Le 20 mars 2016 de de 12 h 30 à 13 h 30

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'une procession pour la célébration du Dimanche des Rameaux le dimanche 20 mars 2016 de 12 h 30 à 13 h 30.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-23 16:56

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1162504007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'une procession pour la célébration du dimanche des Rameaux - Le 20 mars 2016 de de 12 h 30 à 13 h 30

CONTENU

CONTEXTE

La communauté libanaise de Montréal organise depuis plusieurs années une célébration pour marquer la célébration du dimanche des Rameaux. Celle-ci consiste à une procession qui se déroule autour du Monastère St-Antoine-Le-Grand entre 12 h 30 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0103 - 2 mars 2015 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de la procession du dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal et qui aura lieu le dimanche 29 mars 2015, de 12 h 30 à 13 h 30, la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes : Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

CA14 16 0089 - 3 mars 2014 : D'adopter l'ordonnance numéro OCA14 16 0089, autorisant, dans le cadre de la procession du dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal, qui aura lieu le dimanche 13 avril 2014, de 12 h 30 à 13 h 30, la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes : Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

CA13 16 0094 - 4 mars 2013 : D'adopter l'ordonnance OCA 13 160094 et ainsi autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes pour permettre la procession du Dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal dans le quadrilatère constitué des avenues McEachran, Ducharme, Dollard et la ruelle au sud de l'avenue Ducharme le dimanche 24 mars 2013, de 12 h 30 à 13 h 30: Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle su sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

CA12 16 0115 - 5 mars 2012 : D'autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes pour permettre la procession du Dimanche des Rameaux

organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal dans le quadrilatère constitué des avenues McEachran, Ducharme, Dollard et de la ruelle au sud de l'avenue Ducharme le dimanche 1er avril 2012, de 12 h 30 à 13 h 30: Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

CA11 160127 - 4 avril 2011 : D'autoriser l'émission de l'ordonnance suivante, dans le cadre de la Procession du Dimanche des Rameaux du Monastère St-Antoine-Le-Grand, qui aura lieu le 17 avril 2011, de 12 h 45 à 13 h 45 : Ordonnance numéro OCA11 160127, permettant une dérogation au règlement suivant : *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) : Fermeture des avenues et ruelle suivantes pour permettre la procession du dimanche des rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-le-Grand de la communauté libanaise de Montréal dans le quadrilatère constitué des avenues McEachran, Ducharme, Dollard et de la ruelle au sud de l'avenue Ducharme le dimanche 17 avril 2011, de 12 h 45 à 13 h 45: Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

DESCRIPTION

Une messe sera célébrée au Monastère St-Antoine-le-Grand situé au 1520, avenue Ducharme à l'occasion du dimanche des Rameaux, dimanche le 20 mars 2016. Le nombre de participants attendus est estimé à 600 personnes. À la sortie de l'église, les fidèles feront une procession autour de l'église en empruntant les trottoirs des avenues Ducharme, Dollard et McEachran.

La durée de la procession sera d'une heure entre 12 h 30 et 13 h 30. Pendant celle-ci, des chants religieux seront récités par les paroissiens.

Contrairement aux années antérieures, les rues ne seront pas fermées à la circulation automobile et les participants devront uniquement utiliser les trottoirs ou la ruelle au nord de l'avenue Ducharme. Ces changements pour cet événement sont le résultat de la décision du SPVM de ne plus offrir de service d'ordre pour ce genre d'événement et en raison des effectifs insuffisants de la Sécurité publique d'Outremont pour couvrir pareille fermeture de rue. Une patrouille préventive de la sécurité publique sera toutefois sur place afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'événement.

Une fois la procession terminée, les participants se disperseront.

JUSTIFICATION

C'est un événement qui se déroule habituellement dans le calme et la communauté a été averti et comprend les changements liés à l'événement et à l'impossibilité de fermer les rues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La communauté devra aviser les citoyens au moyen d'un avis qui sera distribué de portes en portes une semaine avant l'événement;

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement et à la réglementation en vigueur :

- Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande devra être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement au cours de l'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone portable, et ce, pendant l'événement, également une heure avant et après celui-ci.
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au Règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21);
- Aucun appareil d'amplification du son ne sera toléré sur le domaine public tel que prévu au Règlement AO-204;
- Toutes les dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) s'appliquent.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pascale LEBEL, Outremont
Edison RAMIREZ, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Chantal M SÉGUIN, Outremont
Hadi HAKIM, Outremont

Lecture :

Pascale LEBEL, 1er mars 2016

Edison RAMIREZ, 23 février 2016
Hadi HAKIM, 22 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-22

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1154328017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation d'un nouvel abat-son devant deux antennes (T1 et T2) dans la tour et ce, non-visibles de la voie publique au 615, avenue Stuart

Il est recommandé d'approuver la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation d'un nouvel abat-son devant deux antennes (T1 et T2) dans la tour et ce, non-visibles de la voie publique.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-29 18:01

Signataire : Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154328017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation d'un nouvel abat-son devant deux antennes (T1 et T2) dans la tour et ce, non-visibles de la voie publique au 615, avenue Stuart

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 septembre 2014, le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable à une demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation de 4 antennes avec les réserves suivantes :

- Les 4 antennes ne devront pas être visibles de la voie publique, c'est pourquoi il est recommandé de maintenir les abat-sons. Ceux-ci pourraient être réintégrés tel quel à l'intérieur des ogives ou en installer des similaires avec un matériau intégré permettant à Télus d'atteindre les objectifs recherchés quant aux ondes;
- Préalablement à l'émission du certificat d'autorisation par le SAUP, le requérant devra déposer des plans détaillés d'exécution afin de s'assurer de l'assemblage et de l'installation des antennes tel que le projet déposé.

En date du 11 décembre 2015, le SAUP a reçu une demande d'approbation d'un PIIA pour l'installation de 2 antennes identifiées comme T1 et T2 dans les plans déposés par Télus. Ces antennes ont été exclues de la résolution CA14 16 0426 du 1er décembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

3 novembre 2014 [CA14 16 0383] Rendre une décision quant à une demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation de quatre antennes au 615, avenue Stuart. À l'unanimité, ce dossier a été retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

1er décembre 2014 [CA14 16 0426] Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation de quatre antennes au 615, avenue Stuart. À l'unanimité, le dossier a fait l'objet d'une approbation sous certaines réserves, dont celle d'exclure les antennes identifiées comme T1 et T2.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement la présente demande de PIIA.

Étant situées à l'intérieur de la tour, les 2 antennes ne sont pas apparentes et aucune norme de PIIA n'est applicable en vertu du règlement 1189. L'abat-son qui sera installé sera identique à celui déjà autorisé dans la résolution CA14 16 0426 du 1er décembre 2014. Il sera en fibre de verre peint de façon à imiter ceux existants.

Cependant, malgré la recommandation favorable du CCU du 3 septembre 2014, le conseil d'arrondissement d'Outremont ne souhaite pas traiter la demande de PIIA d'un nouvel abat-son devant deux antennes(T1 et T2) car malgré l'information obtenue par Santé Canada, il persiste des doutes et des inquiétudes sur des enjeux possibles de santé principalement pour les citoyens de l'immeuble voisin qui fait face à deux antennes de la compagnie Télus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est recevable conformément aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Chantal M SÉGUIN
Chef de division

Le : 2016-02-26



Dossier # : 1163489007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant pour la période du 1er avril au 31 juillet 2016

DE DÉSIGNER une conseillère, à titre de mairesse suppléante, pour la période du 1er avril au 31 juillet 2016.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-24 09:27

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163489007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant pour la période du 1er avril au 31 juillet 2016

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres, un maire suppléant de l'arrondissement.

De plus, selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil doit désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0363

DESCRIPTION

Comme le mandat de la conseillère Marie Potvin désignée à titre de mairesse suppléante, se terminera le 31 mars 2016, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation pour une période de quatre (4) mois, soit du 1er avril au 31 juillet 2016.

JUSTIFICATION

Charte de la Ville de Montréal
Loi sur les cités et villes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-18

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1161904001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de Monsieur Michel Allen à titre de Directeur aux fins du Règlement 1176 pour émettre les permis ou les certificats ou pour refuser l'émission d'un permis ou d'un certificat et faire observer les règlements d'urbanisme.

De désigner, en l'absence de Mme Chantal Séguin, M. Michel Allen, directeur de l'arrondissement d'Outremont par intérim, pour émettre les permis ou les certificats ou pour refuser l'émission d'un permis ou d'un certificat, et ce, jusqu'à ce que le conseil d'arrondissement ait entériné son nouvel organigramme.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-03-04 09:07

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161904001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de Monsieur Michel Allen à titre de Directeur aux fins du Règlement 1176 pour émettre les permis ou les certificats ou pour refuser l'émission d'un permis ou d'un certificat et faire observer les règlements d'urbanisme.

CONTENU

CONTEXTE

M. Pierre A. Chapuis, directeur, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, a pris sa retraite le 30 janvier dernier.

Le règlement 1176 prévoit ce qui suit:

Directeur: Le Directeur du service de l'aménagement urbain et du patrimoine, ou son représentant dûment autorisé, nommé par le conseil pour faire observer les règlements d'urbanisme.

3.6 Devoirs et pouvoirs du Directeur

3.6.1 Le Directeur émet les permis ou les certificats prévus à ce règlement. En cas d'absence du directeur, ce pouvoir est confié au directeur adjoint ou à tout autre fonctionnaire par résolution du conseil, et pour la durée stipulée dans la résolution.

3.6.2 Il refuse l'émission d'un permis ou d'un certificat si le terrain, la construction ou l'usage ne sont pas conformes à la réglementation d'urbanisme de la Ville; et fait rapport au Conseil des permis et certificats émis et refusés.

3.6.3 Il avise le propriétaire concerné et le conseil municipal de tout manquement à la réglementation municipale, de façon à faire suspendre les travaux ou les utilisations qui contreviennent à la réglementation municipale.

3.6.4 Il recommande au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour que cesse la construction, l'utilisation du sol ou d'une construction incompatible avec la réglementation d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La chef de division permis et inspection a été désignée pour émettre de permis et certificats
- Résolution CA02 16 0283

DESCRIPTION

En sus de la désignation de la chef de division, il est recommandé de désigner M. Michel Allen, directeur de l'arrondissement d'Outremont par intérim, en vertu de l'article 1176 pour exercer à titre de Directeur tous les pouvoirs identifiés à l'article 3.6 et notamment émettre les permis ou les certificats ou pour refuser l'émission d'un permis ou d'un certificat.

JUSTIFICATION

Règlement 1176 - Règlement concernant les permis et les certificats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Est requis conformément au Règlement 1176

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion dans les faits saillants

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise LETARTE
Secrétaire de direction - directeur de 1er
niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-04

Marie-France PAQUET
Directrice



Dossier # : 1162504006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement des événements publics qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement au cours de l'année 2016 et déposer la liste et le calendrier de ceux-ci

Il est recommandé :

D'informer le conseil d'arrondissement des événements publics qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement au cours de l'année 2016 et déposer la liste et le calendrier de ceux-ci.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-23 16:53

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162504006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'arrondissement des événements publics qui se tiendront sur le territoire de l'arrondissement au cours de l'année 2016 et déposer la liste et le calendrier de ceux-ci

CONTENU

CONTEXTE

Annuellement, un certain nombre d'événements publics se tiennent sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont. Ces événements sont organisés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, par des organismes partenaires ou encore par des organismes à but non lucratif (OBNL). La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite informer le conseil d'arrondissement du calendrier prévu pour la tenue de ces événements en 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0032 - 12 janvier 2015 : Dépôt de la liste et du calendrier des événements publics à être tenus sur le territoire de l'arrondissement au cours de l'année 2015.

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social désire informer le conseil d'arrondissement du calendrier prévu pour la tenue de ces événements publics au cours de l'année 2016. Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, civique, commémorative et festive ou encore constituer des levées de fonds. Ces événements se déroulent sur le territoire de l'arrondissement.

Le tableau des événements joint au présent dossier décisionnel (voir pièce jointe au dossier) indique, pour chaque événement, les dates et lieux prévues (lorsque disponibles) pour la tenue de ceux-ci en 2016. Les événements nécessitant l'édiction d'ordonnance feront l'objet de sommaires décisionnels.

JUSTIFICATION

Informers les membres du conseil d'arrondissement de la liste et du calendrier prévisionnel relatif à la tenue des événements publics au cours de l'année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-22

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1165069005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du plan représentant les corridors scolaires de l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé de recevoir le plan présentant les corridors scolaires proposé par l'agent socio-communautaire du Poste de quartier numéro 24 et les Directions des écoles de l'Arrondissement d'Outremont.

Signé par Michel ALLEN **Le** 2016-02-15 12:57

Signataire :

Michel ALLEN

Directeur d'arrondissement par intérim
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1165069005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du plan représentant les corridors scolaires de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU**CONTEXTE**

Le ministère des Transports du Québec a publié en 2009 un guide d'implantation de corridors scolaires servant à désigner les rues où plusieurs élèvent convergent vers une école. Cette mesure vise à offrir un environnement sécuritaire aux élèves et favoriser, du même coup, la marche vers l'école.

Suite à cette publication, l'agent socio-communautaire du Poste de Quartier numéro 24 a, en collaboration avec les Directions des écoles de l'Arrondissement, élaboré un projet de corridors scolaires sur notre territoire.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 septembre 2015, les membres de ce Comité ont recommandé l'implantation de ces corridors scolaires compte tenu qu'ils sont conformes aux orientations du Plan de transport de la Ville, aux recommandations des experts de la Division de la sécurité routière du SPVM ainsi qu'aux attentes des Directions des écoles de l'Arrondissement.

L'objet du présent sommaire est le dépôt du plan présentant ces corridors scolaires dans l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ces corridors scolaires mèneront les élèves vers les écoles en les dirigeant vers les passages supervisés par des brigadiers. Ils seront identifiés à l'aide d'une signalisation de forme ovale de couleur jaune fluo identique à celle qui identifie les zones scolaires.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout d'une signalisation de corridors scolaires dans l'arrondissement aura un impact positif sur la sécurité des élèves.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PAQUET, Outremont

Lecture :

Marie-France PAQUET, 15 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

Le : 2016-02-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics